

**MERCREDI 31 JANVIER 2024 :**

**MOBILISATION POUR LES JO ?**

**LA DIRECTION GÉNÉRALE NE RÉPOND PLUS...**



1/3



Quoi de neuf concernant la mobilisation pour les JO ? Eh bien, pas grand-chose, tout du moins en douane. Faute d'un nouveau gouvernement établi, **la Direction générale a dû annuler le groupe de travail prévu ce jeudi 1er février.**

Les échanges sont reportés d'une semaine à l'occasion du prochain CSAR. En attendant, c'est Bercy qui assure le service après-vente cette semaine. Il y a pourtant urgence à répondre aux collègues ! **Qu'en est-il de nos revendications ?**

#### **UNE PRIME FORFAITAIRE POUR TOUS LES PERSONNELS DE LA DGDDI ?**

Les effets des JO vont se faire ressentir sur toutes les activités des services jusqu'en octobre. Cet effort collectif doit être reconnu par nos dirigeants. L'implication de toute la Douane est une évidence que l'UNSA Douanes n'a de cesse de marteler !

**Réponse de l'administration : Ce n'est pas prévu, on va la demander mais ça dépend du ministre...**



#### **UNE PRIME INDEMNITAIRE COMPLÉMENTAIRE DE SUJÉTION POUR TOUS LES AGENTS MOBILISÉS ?**

Là encore, c'est une évidence ! Une contrainte supplémentaire va s'imposer aux 5000 agents mobilisés, en particulier sur les congés. En outre, l'UNSA Douanes a mis la pression pour que cette indemnisation soit du même niveau que celle des policiers.

**Réponse de l'administration : Le principe est acté (circulaire n°6924/SG du 22 novembre 2023), mais il faut que le ministre valide ses différents montants, selon le taux de mobilisation des personnels, entre 500, 1000 et 1500€ bruts. (NB : les récentes annonces pour la Police doivent modifier la donne...)**



#### **DES CONGÉS BONIFIÉS EXCEPTIONNELS POUR LES AGENTS MOBILISÉS ?**

Une fatigue supplémentaire et exceptionnelle sera générée à cause des restrictions pour poser des jours de repos/congés. Dès lors, nous estimons que les personnels pleinement mobilisés doivent obtenir un temps supplémentaire de récupération.

**Réponse de l'administration : NON catégorique !**



#### **LA PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT POUR LES AGENTS MOBILISÉS EN RENFORT ?**

Les personnels re-déployés en dehors de leur résidence administrative doivent bénéficier d'une prise en charge intégrale de leurs frais en lien direct ou indirect avec leur activité professionnelle.

**Réponse de l'administration : Oui, le loyer des logements mis à disposition sera pris en charge intégralement par l'administration. Idem pour les surcoûts de frais de transport. L'administration songe à fournir les billets/abonnements directement aux agents.**



**MERCREDI 31 JANVIER 2024 :**

**MOBILISATION POUR LES JO ?**

**LA DIRECTION GÉNÉRALE NE RÉPOND PLUS...**



2/3

**LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GARDE OU DE COLONIE POUR LES ENFANTS DES AGENTS MOBILISÉS ?**

C'est un des plus gros points d'achoppement des échanges : les familles qui seront privées de congés ne doivent pas supporter en plus une dépense liée aux frais de gardes de leurs enfants. C'est inadmissible !

**Réponse de l'administration :** *Pour l'heure c'est non, il est uniquement prévu un accès prioritaire aux structures d'accueil (à notre demande, cette priorité est étendue aux crèches « réquisitionnées » en août).*



**MAIS..., CE N'EST PAS ENCORE ARRIVÉ DANS LES SERVICES ?**

**POURTANT, ÇA URGE !**



**LA COMMUNICATION DU PLANNING DE MOBILISATION AUX AGENTS ?**

Basé sur des informations simples : date, lieu(x), besoin en effectifs, services mobilisés, nous avons demandé un planning prévisionnel des mobilisations, afin d'apporter les précisions nécessaires sur les nécessités de service entre le 1er juillet et le 15 septembre.

**Réponse de l'administration :** *Oui, les DI devaient assurer une communication en interne en décembre, à ce sujet afin d'assurer la gestion des congés des agents pendant la période estivale.*

**LA DÉFISCALISATION ET LE DÉPLAFONNEMENT DU RACHAT DES JOURS DE CET ? (SACHANT QUE LE PLAFOND D'ÉPARGNE EST D'OFFICE AUGMENTÉ DE 10 JOURS)**

En 2022 (pour une durée de 3 ans), le rachat des jours d'ARTT est exonéré d'impôts et de cotisations, mais uniquement pour le privé. La mobilisation exceptionnelle attendue pour les fonctionnaires est l'occasion pour le gouvernement de corriger cette injustice...

**Réponse de l'administration :** *À voir, mais ça dépend du ministre. La DG s'est engagée à le solliciter...*



**OCTROYER UN LAISSE-PASSER AUX AGENTS POUR SE RENDRE SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL DANS LES ZONES À CIRCULATION RESTREINTE ?**

Rappelons-nous, au moment du Covid, nous étions tous en possession d'un laissez-passer signé par le DR afin de nous rendre sur notre lieu de travail sans restriction de circulation...

**Réponse de l'administration :** *la DG y est favorable, ce sera demandé au préfet en charge des JO.*



**LES SEULES AVANCÉES « NOTABLES » SONT ARRIVÉES CE MARDI 30 JANVIER DEPUIS LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, L'AUTRE SECTEUR FORTEMENT IMPACTÉS PAR LES JO. LA PRIME ANNONCÉE EST PLUS CONSÉQUENTE : ENTRE 1000 ET 1900€ AVEC DES MODALITÉS D'OCTROI SPÉCIFIQUES, LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SERONT DÉFISCALISÉES ET LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA GARDE DES ENFANTS SERONT DOUBLÉES.**



**MERCREDI 31 JANVIER 2024 :**

**MOBILISATION POUR LES JO ?**

**LA DIRECTION GÉNÉRALE NE RÉPOND PLUS...**



3/3

**AU FINAL, TOUT LE MOIS DE JANVIER AURA ÉTÉ PERDU DANS LA PRÉPARATION DE CETTE MOBILISATION. LES PERSONNELS RESTENT EN ATTENTE D'UNE VISIBILITÉ CLAIRE SUR LEUR ORGANISATION DURANT CET ÉTÉ, TANT SUR LE PLAN FINANCIER QUE SUR LEUR CÔTE DE SERVICE. CELA NE PEUT PLUS DURER !**

**L'ADMINISTRATION, DOIT AVANCER SI ELLE NE VEUT PAS VOIR CETTE ORGANISATION VIRER AU FIASCO, ET LE FAIRE AVEC ET NON PAS CONTRE LES PERSONNELS, CE QUI SERAIT PIRE QUE TOUT. DES ACTIONS ET DÉCISIONS QUE PRENDRA, OU NON, NOTRE DIRECTION DURANT LA QUINZAINE À VENIR, DÉPENDRONT LES PRÉAVIS DE GRÈVE POUR CET ÉTÉ. IL N'Y A PLUS DE TEMPS À PERDRE !**



#### **FOCUS SUR LES MISSIONS DE LA DOUANE**

La DGDDI s'est engagée à assurer et à prioriser un ensemble de missions en accord avec ses compétences, ses ressources et ses méthodes d'action selon trois orientations principales :

1. **Les procédures douanières** et le contrôle des marchandises à l'arrivée et au départ : dédouanement, détaxe et apurement des procédures temporaires.
2. **La lutte contre les fraudes douanières** : dans le cadre des missions de contrôle, un focus spécifique sera porté sur les thématiques de fraude identifiées au titre des JOP 2024 (ces actions constitueront la contribution de la douane à la mise en œuvre des plans « zéro délinquance », priorité gouvernementale pilotée localement par les préfets).
3. La contribution à **la sécurisation des sites JOP**, incluant notamment la mise à disposition des moyens spécialisés de la douane (équipes cynophiles spécialisées «explosifs», scanners mobiles, moyens nautiques garde-côtes à Marseille et vedettes à Paris).

L'administration a ensuite précisé que l'exercice de **la mission garde-frontières**, restera également une mission prioritaire qui bénéficiera d'une allocation de ressources adaptée et d'un renfort le cas échéant.



#### **FOCUS SUR LES CONGÉS**

La Direction générale prévoit que **les congés annuels et RTT des agents mobilisés seront ajustés en fonction des nécessités de service** pendant le déroulement des Jeux. Par conséquent, elle a édicté des règles spécifiques, issues de la circulaire :

- le **déplafonnement du CET** sera possible au-delà des 70 jours actuels, dans la limite de 80 jours au total ;
- le **report exceptionnel de congés** de 10 jours sur l'exercice 2025 sera autorisé ;
- **une période de congés minimale de deux semaines** restera en toute hypothèse possible sur la période estivale (entendue du 1er juillet au 8 septembre) pour l'ensemble des agents SU mobilisés, et ce en fonction de la cote de service établie localement par les chefs de circonscriptions ;
- **une attention dédiée sera portée aux situations particulières** (congés bonifiés, situations individuelles faisant état de difficultés majeures justifiées).

